



DECISION DU MAIRE N° 2022/01

Le Maire de la commune de LAMORLAYE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, prise en application de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1^{er}. De signer avec Mme Perrine Virgitti, domiciliée au 2 allée de la Domesse 60580 Coye-la-Forêt.

Un devis pour une lecture « Rencontres d'amour ? » qui se déroulera le samedi 22 janvier 2022 à 20h30 à la bibliothèque au 1 rue de la Tenure, aux conditions énumérées dans celui-ci.

Article 2.- Le coût total de cette animation représente la somme de 400 € TTC et sera imputé au budget communal, article 6042.

Article 3.- La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier.

LAMORLAYE,

Le 06/01/ 2022.

Le Maire,

Nicolas MOULA

